



REPUBLICQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

VILLE DE TRILPORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

*SESSION ORDINAIRE
Séance du 30 mars 2017*

N°2017/032 : RELIQUAT 2016 DE LA PRIME ANNUELLE AU PERSONNEL COMMUNAL

L'an deux mille dix-sept le jeudi 30 mars à 20H00, les membres du Conseil Municipal de la commune de Trilport, se sont réunis salle Saint-Exupéry, sur une convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 23 mars 2017

Etaient présents : 21

Mesdames, Messieurs, Jean-Michel MORER, Danièle BOURGUIGNON, Gérard MORAUX, Francine BERTHAUX, Michel EBERHART, Geneviève LEGUAY, Annick PANE, Manuel MEZE, Camille FASSI, Joaquim DA CRUZ, Isabelle YEROMONAHOS, Françoise VASSELON, Denise GONON, Christophe BLONDEL-DEBLANGY, Roselyne WALGER, Ange AMBROSIO, Emmanuel FONKING, Azdine RAMDAN, Eric KRAEMER, Geneviève CAIN, Serge MAGLIOZZI,

Pouvoirs : 5

Mr Stide MARQUEZ à Mme Denise GONON, Mme Fathia BEN MABROUK à Mr Azdine RAMDAN, Mr Patrick AUGHEY à Mr Eric KRAEMER, Mme Isabelle GUILA-CORNIL à Mme Geneviève CAIN, Mme Clémence LAUMONIER à Mr Serge MAGLIOZZI

Absents excusés : 1

Mme Elise BEAUFORT LAMBERT

Monsieur Gérard MORAUX a été élu secrétaire de séance

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

APRES en avoir délibéré

A L'UNANIMITE

FIXE le montant du reliquat 2016 de la prime annuelle au personnel communal à 3 360 €.

Accusé de réception en préfecture
077-217704758-20170331-2017-032DEL-DE
Date de télétransmission : 31/03/2017
Date de réception préfecture : 31/03/2017

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Document déposé à la Sous-Préfecture de MEAUX
Le
Publié le
ACTE RENDU EXECUTOIRE
Art. L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Maire,
Jean-Michel MORER

